

Club EPGV de St Germain du Puy

BULLETIN D'INSCRIPTION ANNEE 2022-2023

Tel mob (Nom et téle	éphone) : , dans la mesure du pos du document)	
? (Nom et téle lemandons es sur le do	éphone) :, , dans la mesure du p os du document)	
? (Nom et téle lemandons es sur le do	éphone) : , dans la mesure du _l os du document)	
es sur le do	os du document)	possible, de faire
	Laurence	
	Laurence	
	Laarence	
	Sébastienne	
L6h30	Sébastienne	
17h30	Laurence	
45	Martine	
1	Sébastienne	
30	Sébastienne	
30 à 16h	Sébastienne	
8h15	Roger	
et signé donner l'at	ttestation signée)	
1	30 à 16h Bh15 ER D'INS et signé donner l'a	Sébastienne Sébastienne Sébastienne Roger Roger ROJINSCRIPTION et signé donner l'attestation signée) nt bancaire

Chèque à l'ordre de "EPGV St Germain du Puy"

TARIFS

Pour 1 séance par semaine	110 €	50€ / 30€ /30€
Pour 1 séance de Marche Nordique (seule)	110 €	50€ / 30€ /30€
Pour 1 séance de Marche / Footing (seule)	97 €	50€ / 23.50€ /23.50€
Pour 2 séances ou plus par semaine	140 €	50€ / 45€ / 45€
(peu importe lesquelles)		

- •réduction de 10 € pour le conjoint
- •Possibilité de payer par virement bancaire (voir RIB sur le site www.gymsaintgermain.org) Ces tarifs comprennent la licence fédérale FFEPGV de 33.80€ incluant licence, assurance, droits Sacem, la part régionale et la part départementale

DIVERS

- ☐ J'ai besoin d'une attestation d'inscription
- ☐ Je n'autorise pas l'association à publier ma photo sur son site Internet

COMMENT DEPOSER SON DOSSIER

Au Forum des Associations -

Plaine de jeux - entre 10h30 et 17h

Dimanche 4 septembre 2022

• Aux permanences d'inscription (salle de réunion du gymnase J. Prévert)

Mercredi 7 septembre 2022 14h à 17h
Jeudi 8 septembre 2022 9h30 à 12h
Mercredi 14 septembre 2022 14h à 17h30
Vendredi 16 septembre 2022 16h à 19h

• Par courrier ou dépôt dans la boite aux lettres chez Michèle Pillier 1. Allée Jules Vallès ou Annie-Claire André 29, rue du Maréchal Leclerc Saint-Germain du Puy 18390

INFORMATIONS GENERALES

Fin de la présentation systématique

du certificat de non-contre-indication à la pratique sportive

Après la loi du 8 mars 2022 sur la démocratisation du sport, chaque adhérent remplit le questionnaire de santé qui lui est fourni et atteste que, pour chaque question posée, la réponse est négative. A défaut, il lui sera demandé de fournir un certificat médical de non - contre-indication au sport

Assurance

La FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (Groupama) couvrant la responsabilité civile de l'association affiliée à la FFEPGV et de ses licenciés.Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer. Il peut obtenir des informations et souscrire cette assurance complémentaire (IAC sport) directement sur le site "https://ffepgv.grassavoye.com".

Statuts

L'adhésion à l'association entraine l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts. Les documents sont consultables auprès de l'association.

Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un comité directeur <u>bénévole</u>. Il est important que chacun participe à la vie du club, notamment par sa présence à l' Assemblée Générale annuelle.

Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion administrative, mais également à des fins statistiques nonnominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer en e-mail à l'association ou à la fédération à l'adresse suivante "contact@ffepgv.fr"